



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche

07905-F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. LIMITEE  
UNIDO/IOD.147  
27 janvier 1978  
FRANCAIS

NORMALISATION DES METHODES DE COMPTABILITE INDUSTRIELLE \*

Mise au point des systèmes de comptabilité industrielle et formation  
du personnel correspondant dans les pays en développement .

préparée par la  
DIVISION DES OPERATIONS INDUSTRIELLES  
SECTION DE LA CREATION ET DE LA GESTION  
D'USINES

---

\* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

id.78-519

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
AVANT PROPOS	11
1. INTRODUCTION	1
2. Adaptation du plan comptable général dans les ACP	2
2.1 Structures	2
2.2 Champ d'action	2
3. Systèmes de comptabilité	3
4. Activités de l'équipe des experts	4
4.1 Intervention dans les entreprises	4
4.2 Formation	4
4.3 Relations fonctionnelles	5
5. Composition de l'équipe des experts	5
6. Procédure	6
7. Evaluation des actions menées dans les entreprises pilotes	6
8. Conclusion	8

ANNEXES

1. Programme du séminaire de comptabilité à l'intention des comptables	10
2. La comptabilité générale	11
3. La comptabilité analytique	23
4. Programme du séminaire à l'intention des Chefs d'entreprises et autres responsables de gestion	36
5. Modèle de demande d'assistance technique (extrait de projet de document)	40
6. Législation en matière de finances	49
7. Bibliographie	50

AVANT PROPOS

La plupart des industriels et même des gouvernements estiment que les questions financières ont une importance primordiale en matière de gestion. L'insistance avec laquelle certains pays en développement demandent l'assistance technique de l'ONUDI pour la mise au point de leurs systèmes et méthodes de gestion financière et de comptabilité nous a incités à élaborer la présente étude. Elle a été réalisée par M. M. Togoun Servais ACOGNY, administrateur en développement industriel et Gilbert MIANGOUILA, professeur en comptabilité et consultant de l'ONUDI.

Cette étude vient à son heure. Elle va, en effet, contribuer à la normalisation et à la standardisation des méthodes comptables dans les pays en développement et notamment dans ceux d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) associés aux Communautés Economiques Européennes par la Convention de LOME (Togo) signée en février 1975.

\*  
\*   \*  
\*

## 1. INTRODUCTION

Avant l'indépendance, les pays A.C.P. <sup>(1)</sup> étaient tributaires des plans comptables français ou anglais et de leurs techniques d'enregistrement des données. Malheureusement, ces données étaient incomplètes et ne permettaient aucune analyse d'ordre économique.

Après l'indépendance, les besoins d'information et de formation économique ont amené les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM à décider de l'étude d'une normalisation des méthodes comptables appliquées dans les entreprises agricoles, industrielles et commerciales. Le plan comptable général OCAM fut donc adopté par la Conférence de LOME en décembre 1969 pour satisfaire ces besoins.

Malgré l'existence du plan comptable général OCAM, il a été constaté que dans beaucoup de pays ACP, la comptabilité est encore tenue selon des méthodes archaïques. Ainsi, des insuffisances graves dans l'enregistrement des données ou dans les modalités de leur communication aux échelons supérieurs compromettent la bonne marche de l'entreprise car la direction est alors dans l'impossibilité d'agir en connaissance de cause. Sur le plan macroéconomique, l'Etat est démuné des données nécessaires pour la mise à jour des statistiques, l'élaboration des budgets, des programmes, etc...

C'est pour pallier ces difficultés que, dans le cadre de ses compétences, l'ONUDI envisage d'aider les pays dans l'établissement et l'application de leur plan comptable national inspiré du plan comptable OCAM. Cet instrument indispensable à la gestion de l'entreprise commence à faire ses preuves dans certains pays.

---

(1) Par la Convention de LOME signée en Février 1975, le Marché Commun Européen s'est associé avec 47 Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique désignés sous le sigle A.C.P. Cette Convention recommande dans ses clauses l'adoption du Plan Comptable OCAM.

## 2. Adaptation du plan comptable général OCAM dans les pays A.C.P.

### 2.1. Structures :

Pour que l'application du plan comptable OCAM soit effective dans les pays ACP, les dispositions suivantes peuvent être recommandées :

- a. exiger que chaque pays prenne un texte (décret, loi, arrêté) pour la rendre obligatoire dans toutes les entreprises et administrations;
- b. que le ministère de l'Education nationale de chaque pays prenne en ce qui le concerne, un arrêté portant refonte des programmes de comptabilité enseignés jusqu'à présent dans les collèges et lycées techniques et dans les universités, pour proposer des programmes appropriés au plan comptable OCAM;
- c. qu'il soit formé dans chaque pays un comité national du plan comptable OCAM, seul organisme national habilité à étudier tous les problèmes se rapportant au plan comptable OCAM et à en assurer la diffusion.

### 2.2. Champ d'action :

Pour que le projet de la mise au point des systèmes de comptabilité industrielle puisse connaître des succès, la formation ne doit pas seulement se limiter au niveau des entreprises, mais s'étendre aussi au niveau de l'enseignement. C'est pourquoi il serait judicieux que des séminaires soient organisés à l'intention des professeurs de comptabilité. Au cours de ces séminaires des problèmes d'ordre pédagogique seront examinés parallèlement avec ceux impliqués par les innovations du plan comptable OCAM. Ainsi, les jeunes cadres sortis des collèges, lycées et universités deviendront opérationnels aussitôt versés à la production.

Un autre séminaire d'information sera organisé pour les praticiens de la comptabilité. Ne seront conviés à ce séminaire que les comptables chevronnés, capables d'assimiler les innovations apportées par le plan

comptable général OCAM et son mécanisme dans la pratique. Ce séminaire devant aborder des problèmes pratiques permettra aux participants de former, à leur tour, leurs collaborateurs dans les entreprises.

Enfin, pour les Chefs d'entreprises et responsables de gestion, un séminaire de courte durée pourra être mis au point pour leur permettre de lire les documents de synthèse, et surtout de prendre activement part aux travaux de conseil d'administration ou comité de direction.

### 3. Systèmes de comptabilité :

Il serait indécent d'imposer un système de comptabilité à toutes les entreprises, encore moins à tous les pays. Néanmoins, nous souhaiterions que les choix fussent axés sur l'un des trois systèmes suivants, qui, à notre avis, paraissent plus simples et plus usuels :

- le système centralisateur
- le système à décalque
- le système classique

Il est bien entendu que les documents de synthèse seront obligatoirement présentés selon les exigences du plan comptable général OCAM à savoir :

- le tableau des soldes caractéristiques de gestion
- le tableau de passage aux soldes des comptes patrimoniaux
- le bilan (situation patrimoniale)

Tous ces principes et systèmes que nous venons d'analyser, paraissent, à première vue, aller de soi. En réalité, l'expérience prouve que, dans les pays en développement, - comme nous l'avons indiqué d'ailleurs dans notre introduction - les jeunes Etats hésitent et tâtonnent encore dans la recherche de systèmes cohérents. Compte tenu de l'importance de la comptabilité, et notamment de l'adaptation d'un plan comptable national à toutes les entreprises nationales, d'économie-mixte ou privées d'un même pays, l'ONUDI s'est vu confier le soin d'aider les pays en développement



dans la mise en place de leurs plans comptables nationaux. Pour y parvenir, elle met à la disposition des pays qui le demandent, une équipe d'experts dont les activités sont les suivantes.<sup>1/</sup>

4. Activités de l'équipe des experts :<sup>2/</sup>

4.1. Intervention dans les entreprises

L'équipe des experts aura à

- faire des diagnostics dans les entreprises en étudiant et évaluant les systèmes de comptabilité existants;
- faire des recommandations en proposant des systèmes simples;
- mettre en place le système recommandé, et ceci avec le concours et l'accord du Chef de l'entreprise et du personnel comptable. Le système à mettre en place tiendra compte de la conciliation de la comptabilité générale et de la comptabilité analytique;
- aider les Chefs comptables à élaborer des listes de comptes propres aux activités de leurs entreprises. Il convient de signaler qu'un cadre comptable national doit être élaboré dans chaque pays afin que les entreprises d'un même pays parlent le même langage. Le cadre comptable national ne reprendra que les principes du plan comptable OICAM mais, sera plus détaillé.

Il appartiendra aussi à l'équipe des experts de donner son assistance technique aux entreprises en ce qui concerne la tenue des documents comptables et ceci d'une manière permanente. A la fin de l'année par exemple, l'équipe des experts peut participer à la recherche des erreurs, à l'établissement de la balance et des tableaux de synthèse.

4.2. Formation

La formation sur le tas est automatique, les experts étant et évoluant en permanence dans les entreprises.

Les séminaires seront organisés selon ce qui a été expliqué plus haut.

---

<sup>1/</sup> L'assistance de l'ONUDI qui consiste essentiellement à la mise à la disposition des gouvernements d'experts internationaux ne peut intervenir que dans la mesure où les conditions financières et administratives nécessaires sont remplies. Consulter à ce sujet les Conseillers principaux hors-siège de l'ONUDI ou les Représentants résidents du PNUD.

<sup>2/</sup> Les programmes d'activités d'experts sont adaptés à chaque pays.

- Séminaire à l'intention des Chefs comptables
  - Séminaire à l'intention des professeurs de comptabilité
  - Séminaire à l'intention des Chefs d'entreprises et autres responsables de gestion
- (Voir programme en annexe)

#### 4.3. Relations fonctionnelles

L'équipe des experts aura des liens fonctionnels avec :

- L'autorité de tutelle du secteur industriel du pays à laquelle elle rendra compte de ses activités dans les entreprises industrielles.
- Le ministère de l'Education nationale : ses contacts avec l'équipe des experts se situent surtout au niveau de la confection des programmes de comptabilité à enseigner. Le séminaire pour les enseignants devra être aussi mis au point avec le consentement du ministère de l'Education nationale.
- Le comité national du plan comptable OCAM.

Les experts seront associés à tous les travaux que ce comité effectuera. Le comité national du plan comptable OCAM sera doté d'un secrétariat qui coordonnera ses travaux. C'est au comité national du plan OCAM d'étudier le cadre comptable national par exemple et de le diffuser.

- Le comité national du plan OCAM sera composé des comptables nationaux, des statisticiens et des fiscalistes.

#### 5. Composition de l'équipe :

L'équipe des experts doit collaborer avec les cadres nationaux qui, eux, appartiennent à un organisme national faisant partie intégrante de la fonction publique du pays. Ces cadres devront être choisis parmi les plus compétents et les plus expérimentés. Ils doivent être à la hauteur de discuter et de faire des suggestions aux experts étrangers. Par pays, une équipe de deux experts étrangers et quatre experts nationaux peut être rentable ou efficace.

6. Procédure :

L'action que l'équipe des experts aura à mener est de grande envergure. Il est donc recommandé de débiter par un petit nombre d'entreprises industrielles :

- Choisir trois entreprises pilotes.
- Donner la formation et l'assistance pendant six mois. Par assistance il faut entendre : confection des plans comptables - pour les entreprises, mise en place de système de comptabilité, tenue des documents comptables, etc...

7. Evaluation des actions menées dans les entreprises pilotes :

L'évaluation des actions menées peut se faire

- par des interviews individuelles des chefs d'entreprises, du personnel comptable et de toutes personnes intéressés aux documents comptables de ces trois entreprises;
- par comparaison des systèmes de comptabilité mis en place dans les entreprises pilotes avec ceux des trois autres entreprises dont le personnel n'a pas encore suivi de formation. Il s'agit là de leur demander de présenter une situation provisoire à une date donnée et de dresser des documents de synthèse.

Les trois entreprises témoins (personnel non encore formé) ne pourront présenter que : la balance, le compte Exploitation générale, le compte de pertes et profits. Les renseignements que l'on peut tirer de ces documents sont aujourd'hui dépassés pour la gestion d'une entreprise. On ne pourra faire aucune analyse sans effectuer des travaux extra-comptables au préalable.

Tandis que les entreprises pilotes seront en mesure de produire :

- a. le tableau des soldes caractéristiques de gestion dans lequel le résultat est déterminé par étapes successives à savoir :
  - la marge brute (pour les entreprises commerciales) : différence entre les ventes et le coût d'achat;

- la valeur ajoutée : notion très importante pour les entreprises industrielles, car elle permet de comparer la Production avec les consommations intermédiaires. La valeur ajoutée est l'une des données les plus recherchées par les économistes d'une nation;
- le résultat d'exploitation : comparaison des autres produits avec les autres charges encore appelées "composantes de la valeur ajoutée";
- le résultat hors exploitation : la comparaison des produits hors exploitation (encore appelés profits) avec les charges hors exploitation (encore appelées pertes). Là les opérations exceptionnelles sont mises en évidence.

Enfin le tableau des soldes caractéristiques de gestion fera ressortir : le résultat sur cession d'éléments d'actif immobilisés, le résultat net avant impôt, l'impôt sur le résultat et le résultat net de la période à affecter.

b. Le tableau de passage aux soldes des comptes patrimoniaux : tableau riche de renseignements mais qui ne peut être présenté en dehors du plan comptable général OCAM. Il retrace schématiquement l'évolution des comptes patrimoniaux à partir d'une situation initiale pour aboutir à une situation finale, en décrivant les mouvements intervenus au cours de la période de référence choisie.

c. Le compte de résultat analytique d'exploitation : fait ressortir le résultat par branche d'activité.

d. Le bilan devant présenter la situation patrimoniale de l'entreprise à la date donnée.

C'est après avoir persuadé les autorités du pays, les Chefs d'entreprises et tous les praticiens de la comptabilité des avantages que présentent les données fournies par les entreprises pilotes que l'équipe des experts prendra toutes ses dispositions pour élargir le champ d'action de son assistance et de la formation.

Conclusion :

Pour les pays ACP, le plan comptable général OCAM est un instrument d'analyse économique, un instrument de synthèse capable de présenter les résultats provenant de l'application des techniques nouvelles de traitement de l'information. Le développement de leur économie en dépendra énormément.

Il convient de signaler que des équipes d'experts de l'ONUJI tentent déjà dans un certain nombre de pays l'expérience que nous venons de signaler. C'est le cas, par exemple au Zaïre.

Ces experts travaillent activement avec le gouvernement et les institutions nationales (Conseil Permanent de la Comptabilité Nationale), pour créer les structures de base devant servir à l'établissement de systèmes cohérents dont les principes seront ensuite enseignés et mis en pratique dans toutes les entreprises.

On espère ainsi faciliter la gestion administrative, financière et comptable, nécessaire pour permettre une vision plus saine et complète de l'entreprise, pour la rendre ensuite plus rentable et enfin faciliter au gouvernement l'établissement de la fiscalité, tout ceci devant s'intégrer dans une structure nationale bien comprise.

Pour tous renseignements complémentaires et pour une demande d'assistance technique en la matière, prière s'adresser à la :

Section de la création et de la gestion d'usines  
Division des opérations industrielles  
ONUJI  
Boite postale 707  
A-1011 Vienne  
Autriche

II

A N N E X E S

1. Programme du séminaire de comptabilité à l'intention des comptables.
2. - Comptabilité générale
3. - Comptabilité analytique
4. - Programme du séminaire de comptabilité à l'intention des Chefs d'entreprises et d'autres responsables de gestion.
5. - Modèle de demande d'assistance technique (extrait)
6. - Législation en matière de finances
7. - Bibliographie.

\*  
\* \* \*

ANNEXE 1

CONCEPT DE PROGRAMME DE COMPTABILITE A L'INTENTION  
DES PRATICIENS

---

Pour permettre la mise en place des méthodes et systèmes analysés plus haut, il a paru nécessaire d'élaborer des programmes en vue d'initier et de perfectionner les responsables d'entreprises industrielles à la comptabilité industrielle à tous les niveaux.

Les programmes qui ont été ainsi conçus s'adressent aussi bien aux responsables des entreprises publiques qu'à ceux des entreprises privées et d'économie-mixte. Ils ont été dosés selon le degré de formation et de responsabilité et s'adressent également aux professeurs et enseignants de la comptabilité : dans ce dernier cas, quelques heures peuvent être réservées aux problèmes d'ordre pédagogique.

ANNEXE 2

LA COMPTABILITE GENERALE

Ce programme est conçu pour être réalisé en cours successifs dont la durée totale est approximativement de trente quatre heures.

Cette durée peut être augmentée selon le niveau et l'aptitude des participants. En outre, ce programme peut être modifié pour être mieux adapté au contexte des réalités nationales ou locales.



1. Le cadre comptable

Durée : Deux heures

1.1. Contenu

- Historique du plan comptable OCAM
- Les innovations apportées à la comptabilité

1.2. Objectif

A la fin de cette séance, les participants devront connaître :

- les avantages que présente le plan OCAM;
- ses innovations d'une manière générale.

1.3. Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

1.4. Matériel didactique

- Support de cours
- Tableau

1.5. Bibliographie

- Plan comptable général  
Imprimerie Compoffset  
12, Boulevard de la Chapelle - Paris 18
- Guide d'application du Plan OCAM  
Guizard

2. Les différentes classes du plan OCAM

Durée : Deux heures

2.1. Contenu

- Classes 1/01
- Classes 2/02
- Classes 3/03
- Classes 4/04
- Classes 5/05
- Classes 6/06
- Classes 7/07
- Classes 8/08

## 2.2. Objectif

Les participants apprendront les classes et leurs comptes correspondants.

## 2.3. Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

## 2.4. Matériel didactique

- Retroprojecteur
- Tableau
- Liste des classes et comptes

## 2.4. Bibliographie

- Dépliant de FOUCHER

## 3. Les capitaux à long et moyen terme

Durée : Trois heures

### 3.1. Contenu

- Les capitaux propres
- Les Réserves
- Les Reports à nouveau
- Les plus-values à réinvestir
- Les Subventions d'équipement
- Les Emprunts-obligations
- Autres Emprunts et dettes à long et Moyen terme
- Les comptes de liaison
- Les Provisions pour Charges et Pertes
- Exercice d'application

### 3.2. Objectif

- Assimiler le contenu et le fonctionnement des comptes.
- Amener les participants à différencier la subvention d'équipement des autres subventions

### 3.3. Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

### 3.4. Matériel didactique

- Support de cours
- Retroprojecteur

### 3.5. Bibliographie

- La plan comptable général OCAM : Imprimerie Compoffset  
12, Bouvelavard de la Chapelle - PARIS 18e

## 4. Les valeurs immobilisées

### 4.1. Contenu

- Frais et valeurs incorporelles immobilisés
- Terrains
- Autres immobilisations corporelles
- Autres immobilisations corporelles en cours
- Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations en cours
- Prêts et autres créances à long et moyen terme
- Titres (autres que les titres à court terme)
- Amortissements des comptes de la classe 2
- Provisions des comptes de la classe 3

### 4.2. Objectif

- Aider les participants à connaître :
  - les frais à immobiliser
  - les immobilisations incorporelles
  - les immobilisations corporelles
  - les autres valeurs immobilisées
- assimiler le fonctionnement et le contenu de chaque compte

### 4.3. Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

### 4.4. Matériel didactique

- Tableau
- Retroprojecteur

### 4.5. Bibliographie

- Plan comptable général OCAM
- Guide d'application par Pérochon  
Imprimerie Compoffset, 12 Boulevard de la Chapelle - Paris 18e

5. Les valeurs d'exploitation

Durée : Deux heures

5.1. Contenu

- Les marchandises
- Les matières et fournitures
- Déchets
- Les emballages commerciaux
- Les produits semi-ouvrés
- Les produits finis
- Les produits en cours
- Les travaux en cours
- Les stocks en cours de route, à réceptionner, en consignation
- Le compte "Achats"
- Les provisions pour dépréciation de stocks
- Exercices d'application

5.2. Objectif

- Enseigner :
  - la permanence d'inventaires
  - l'intermittence d'inventaire
  - relation des comptes de stock avec les comptes de classes 6 et 7
- Expliquer le contenu et le fonctionnement de chaque compte des valeurs d'exploitation

5.3. Méthode d'enseignement.

- Exposé magistral
- Discussion sur les problèmes pratiques

5.4. Matériel didactique

- Tableau
- Retroprojecteur
- Support de cours

5.5. Bibliographie

- Plan comptable général OCAM
- Guide d'application
- Initiation du plan comptable : Secrétariat général UDEAC<sup>(1)</sup>

---

(1) UDEAC : Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale dont le siège est à Bangui, (Empire Centrafricain)

6. Les comptes de tiers et de régularisation

Durée : Trois heures

6.1. Contenu

- Les fournisseurs
- Les clients
- Le compte Personnel
- Etats et organismes africains ou internationaux
- Le compte Associés
- Sociétés apparentées
- Débiteurs et créditeurs divers
- Comptes de régularisation de la gestion de la période (mouvements créditeurs)
- Comptes de régularisation de la gestion de la période (mouvements débiteurs)
- Le compte d'attente
- Provisions pour dépréciation des comptes de la Classe 4

6.2. Objectif

- Expliquer le fonctionnement et le contenu de chaque compte de la Classe 4
- Amener les participants à dissocier :
  - le compte "Fournisseurs" du compte "Fournisseurs avances versées"
  - le compte "Clients" du compte "Clients-avances reçues"
- Faire comprendre : les charges à constater, les produits à recevoir, les charges constatées d'avance.

6.3. Méthode d'enseignement

- Exposé magistral
- Explication à l'aide d'un exercice
- Discussion sur les problèmes d'ordre pratique

6.4. Matériel didactique

- Tableau
- Support de cours
- Retroprojecteur

6.5. Bibliographie

- Plan comptable général OCAM
  - Guide d'application du plan OCAM
- Imprimerie compoffset  
12, Boulevard de la Chapelle - PARIS 18<sup>e</sup>

7. Les comptes financiers

Durée : Deux heures

7.1. Contenu

- Les emprunts à court terme
- Les prêts à court terme
- Les titres à court terme
- Les effets et Warrants à payer
- Les effets et Warrants à recevoir
- Les chèques et coupons à encaisser
- Banques et CCP
- La Caisse
- Les comptes de régies d'avance et d'accréditif
- Le compte Virements internes
- Provisions pour dépréciation des comptes de la Classe 5

7.2. Objectif

- Les participants devront apprendre à enregistrer les règlements compensés, les opérations relatives aux fonds gérés par les régisseurs ou les comptables subordonnés, les chèques en caisse, les chèques remis à l'encaissement, les opérations sur les accréditifs.
- Fonctionnement et contenu de chaque compte de la Classe 5

7.3. Méthode d'enseignement

- Exposé magistral
- Discussion sur le plan pratique

7.4. Matériel didactique

- Tableau
- Support de cours

7.5. Bibliographie

- Initiation au plan comptable OCAM (Tome I)  
Guizard et Pérochon
- Le plan comptable général

8. Les comptes spéciaux des mouvements patrimoniaux et de situation patrimoniale

Durée : Une heure

8.1. Contenu

- Affectation du résultat net de la période précédente
- Résultat net en attente d'affectation
- Mouvements des amortissements au cours de la période
- Mouvements des provisions au cours de la période

8.2. Objectif

- Les participants devront pouvoir passer les écritures relatives à l'affectation des résultats. Ils devront comprendre la différence entre les soldes caractéristique de gestion et les comptes spéciaux.
- Expliquer les mouvements des amortissements et des provisions.

8.3. Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

8.4. Matériel didactique

- Retroprojecteur

8.5. Bibliographie

- Le plan comptable général OCAM
- Le guide d'application

9. Les charges et pertes par nature

Durée : quatre heures

9.1. Contenu

- Le compte "Stocks vendus"
- Les matières et fournitures consommées
- Autres services consommés
- Charges et pertes diverses
- Frais de personnel
- Impôts et taxes
- Intérêts à la charge de l'entreprise
- Dotations aux amortissements et aux provisions
- Produits et services reçus d'autres établissements (cas des cessions internes)
- Exercice

9.2. Objectif

- Les participants apprendront la nouvelle terminologie
- Expliquer les consommations intermédiaires et les composantes de la valeur ajoutée
- Comptabilisation des cessions internes
- Expliquer le contenu et le fonctionnement de chaque compte
- Distinction des Charges et des Pertes

9.3. Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

9.4. Matériel didactique

- Tableau
- Retroprojecteur
- Support de cours

9.5. Bibliographie

- Le plan comptable général OCAM
- Le guide d'application
- Initiation au plan OCAM (Guizard et Pérochon)

10. Les produits et profits par nature

Durée : Trois heures

10.1. Contenu

- Les ventes de marchandises
- Production vendue
- Production stockée
- Travaux faits par l'entreprise pour elle-même
- Frais à récupérer, à immobiliser ou à transférer
- Produits et Profits divers
- Subventions d'exploitation et hors exploitation
- Intérêts au profit de l'entreprise
- Reprises sur amortissements et Provisions
- Produits et services cédés à d'autres établissements (cas de cession internes)
- Exercice



10.2. Objectif

- Faire assimiler la nouvelle terminologie
- Expliquer "Production" (dans son sens le plus large)
- Amener les participants à distinguer les produits des profits
- Expliquer : la comptabilisation : des opérations sur les cessions internes, les comptabilisation des produits finis vendus, produits semi-ouvrés, produits en cours.

10.3. Méthode d'enseignement

- Exposé magistral
- Discussion

10.4. Matériel didactique

- Tableau
- Retroprojecteur
- Support de cours

10.5. Bibliographie

- Le plan comptable général OCAM
- Le guide d'application
- Initiation au plan comptable OCAM (Guizard et Pérochon)
- Initiation au plan comptable OCAM (Secrétariat général UDEAC)

11. Les amortissements et les provisions

Durée : Trois heures

11.1. Contenu

- Les amortissements
- Les provisions

11.2. Objectif

- Amener les participants à comptabiliser :
    - Les opérations de cession des immobilisations
    - Les immobilisations réformées, accidentées ou perdues
    - La diminution des amortissements
    - L'utilisation des provisions
- La Reprise des amortissements et provisions

11.3. Méthode d'enseignement

- Etude de cas
- Discussion

11.4. Matériel didactique

- Le cas préparé
- Tableau
- Retroprojecteur

12. Les soldes caractéristiques de gestion

Durée : Deux heures

12.1. Contenu

- La détermination de la marge brute
- La détermination de la valeur ajoutée
- La détermination du résultat d'exploitation
- La détermination du résultat hors exploitation
- La détermination du résultat sur cession d'éléments d'actif immobilisés
- La détermination du résultat net avant impôt
- La détermination de l'impôt sur le résultat
- La détermination du résultat net de la période à affecter

12.2. Objectif

- Expliquer la détermination du résultat par étapes successives

12.3. Méthode d'enseignement

- Exercice

12.4. Bibliographie

- Plan comptable
- Guide d'application

12.4. Matériel didactique

- Retroprojecteur
- Support de cours
- Copie de l'exercice

13. Exercice de synthèse

Durée : Trois heures

13.1. Contenu

- Exercice devant comprendre des questions relatives aux cours étudiés depuis le début.

13.2. Objectif

- Amener les participants à se servir des notions apprises depuis le début à savoir : enregistrement des opérations et détermination du résultat par étapes successives.

13.4. Méthode d'enseignement

- La séance commence par l'exercice. Les participants peuvent chercher l'exercice par petits groupes.

14. Tableaux de synthèse

Durée : Quatre heures

14.1. Contenu

- Tableau des soldes caractéristiques de gestion
- Balance générale à six colonnes
- Tableau de passage aux soldes des comptes patrimoniaux
- Bilan (situation patrimoniale)

14.2. Objectif

- Après cette séance, les participants devront être capables de présenter les tableaux de synthèse

14.3. Méthode d'enseignement

- Etude de cas : On continue à traiter l'exercice de synthèse cette fois en présentant les tableaux.

14.4. Matériel didactique

- Tracé de chaque tableau

14.5. Bibliographie

- Plan comptable général
- Guide d'application

ANNEXE 3

LA COMPTABILITE ANALYTIQUE

Tout comme pour la comptabilité générale, le programme ci-après de la comptabilité analytique a été conçu pour être réalisé dans un délai donné. La durée de ces cours a été évalué à approximativement cinquante heures. Il est également entendu que ce chiffre n'est pas impératif et qu'une grande souplesse doit être envisagée dans le mise en application de ce programme.

15. L'entreprise

Durée : Deux heures

15.1 Contenu

- Définition
- Les différentes fonctions de l'entreprise
- Le rôle de la comptabilité analytique dans l'entreprise
- Quelques exemples d'évaluation des biens produits et vendus

15.2 Objectif

- Aider les participants à connaître:
  - l'entreprise et ses fonctions
  - le rôle de la comptabilité analytique dans l'entreprise industrielle

15.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

15.4 Matériel didactique

- Retroprojecteur
- Support de cours

15.5 Bibliographie

- Comptabilité analytique  
Pierre Lauzel  
Editions Sirey  
22, rue Soufflot - 75005 PARIS

16. Les coûts et prix de revient

Durée : Deux heures

16.1 Contenu

- Coût d'achat
- Coût de production
- Prix de revient
- Eléments constitutifs des coûts et prix de revient

16.2 Objectif

- Donner les définitions des coûts et prix de revient
- Après la séance les participants connaîtront : les coûts fonctionnels, coûts opérationnels, coûts réels, coûts préétablis, les charges incorporables, les éléments supplétifs.

16.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

16.4 Matériel didactique

- Retroprojecteur
- Tableau
- Support de cours

16.5 Bibliographie

- Comptabilité analytique (Plan OCAM) TOME I  
Perochon

17. Les systèmes des coûts et prix de revient

Durée : Quatre heures

17.1 Contenu

- Le système des coûts et prix de revient réels
- Le système des coûts et prix de revient standards
- Le système des coûts proportionnels

17.2 Objectif

- Faire assimiler les coûts et prix de revient réels, coût et prix de revient standards, les coûts proportionnels, le direct costing

17.3 Méthode d'enseignement

- Etude de cas
- Exposé magistral

17.4 Matériel didactique

- Cas
- Retroprojecteur
- Tableau

17.5 Bibliographie

- Coûts et prix de revient (Tome I)  
Perochon

18. Les matières

Durée : Trois heures

18.1 Contenu

- Matières premières
- Matières consommables
- Comptabilité des matières

18.2 Objectif

Aider les participants à définir les matières premières, les matières consommables, et à les comptabiliser. Des explications devront être données sur les approvisionnements et le contrôle des consommations des matières.

18.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral
- Etude de cas

18.4 Matériel didactique

- Retroprojecteur
- Tableau
- Support de cours
- Cas

18.5 Bibliographie

- Coûts et prix de revient Tome I  
Perochon

19. La main d'oeuvre

Durée : Deux heures

19.1 Contenu

- Détermination et contrôle des temps de travail
- Evaluation du travail et des frais du personnel
- Comptabilisation des frais du personnel
- Exercices d'application

### 19.2 Objectif

Au cours de la séance, les participants doivent apprendre à :

- déterminer le temps du travail et l'évaluer
- comptabiliser les frais du personnel

### 19.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

### 19.4 Matériel didactique

- Retroprojecteur
- Tableau

### 19.5 Bibliographie

- Coûts et prix de revient - Tome I (plan OCAM)  
Pérochon
- Comptabilité analytique  
Pierre Lauzel  
Editions Sirey  
22, Rue Soufflot - 75005 PARIS

## 20. La répartition des charges par centre d'activité Durée : Quatre heures

### 20.1 Contenu

- Les sections homogènes
- Classification des sections
- Répartition des charges par section
- La détermination du coût de l'unité d'oeuvre
- Les virements entre les sections se fournissant des prestations réciproques

### 20.2 Objectif

- Amener les participants à comprendre :
  - la détermination des charges de la période
  - la répartition secondaire des sections auxiliaires
  - l'imputation au coût d'achat des matières premières
  - l'imputation au coût de production
  - l'imputation au prix de revient

A la fin de cette séance, les participants devraient pouvoir traiter seuls un exercice sur les sections homogènes.



- Plan comptable général OCAM
- Guide d'application par Pérochon  
Imprimerie Compoffset, 12 Boulevard de la Chapelle - Paris 18e

- 28 -

### 20.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral
- Etude de cas

### 20.4 Matériel didactique

- Comptabilité analytique

Pierre Lauzel  
Editions Sirey  
22, rue Soufflot - 75005 PARIS

## 21 Analyse des coûts et des charges

Durée : Trois heures

### 21.1 Contenu

- Les facteurs dont dépendent les coûts
- La structure de l'entreprise et les charges
- L'activité de l'entreprise et les charges

### 21.2 Objectif

- Communiquer aux participants :
  - la variation du coût unitaire en fonction de l'activité
  - la détermination du seuil de rentabilité
  - le procédé de calcul des coûts d'imputation rationnelle

### 21.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

### 21.4 Matériel didactique

- Retroprojecteur
- Tableau

### 21.5 Bibliographie

- Comptabilité analytique  
Pierre Lauzel  
Editions Sirey  
22, rue Soufflot - 75005 PARIS

22. Les coûts et prix de revient réels

Durée : Trois heures

22.1 Contenu

- Composition du prix de revient
- Le rôle des prix de revient réels
- Les différents stades de calcul des coûts et prix de revient
- Exercice d'application

22.2 Objectif

Au cours de cette séance, les participants doivent apprendre la différence entre les charges directes et les charges indirectes. Ils apprendront le rôle des prix de revient réels et les différents stades des prix de revient.

22.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral
- Etude de cas

22.4 Matériel didactique

- Cas
- Retroprojecteur
- Tableau

22.5 Bibliographie

- Coût et prix de revient Tome I (plan OCAM Pérochon)

23. Les coûts de production

Durée : Quatre heures

23.1 Contenu

- Le coût de production
- Le produit semi-ouvré
- Le produit fini
- Le problème des en cours de fabrication

23.2 Objectif

- Donner les définitions
- Expliquer la détermination du coût de production d'un produit semi-ouvré

- Plan comptable général OCAM
  - Guide d'application du plan OCAM
- Imprimerie compoffset  
12, Boulevard de la Chapelle - PARIS 18e

- 3 -

23.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral
- Etude de cas

23.4 Matériel didactique

- Tableau
- Retroprojecteur
- Cas

23.5 Bibliographie

- Manuels de Pérochon sur la comptabilité analytique (plan OCAM)  
Tomes I et II

24. Les déchets et les sous-produits

Durée : Deux heures

24.1 Contenu

- Les déchets et rebuts
- Les sous-produits
- Exercice d'application

24.2 Objectif

- Expliquer :
  - déchets et rebuts perdus
  - déchets et rebuts récupérables ou vendables
- Montrer comment évaluer les déchets et les sous-produits

24.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

24.4 Matériel didactique

- Comptabilité analytique  
Pierre Lauzel  
Editions Sirey  
22, Rue Soufflot - 75005 PARIS

25. L'inventaire permanent des produits fabriqués

Durée : Trois heures

25.1 Contenu

- Le mouvement des produits
- L'inventaire permanent à des coûts réels
- l'inventaire permanent au prix de vente
- Exercice d'application

### 25.2 Objectif

- Enseigner :
  - les entrées en stock des produits finis
  - les sorties du stock des produits finis
  - l'évaluation des mouvements de stocks
  - Méthodes FIFO, LIFO, coût moyen pondéré, coûts préétablis

### 25.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

### 25.4 Matériel didactique

- Tableau
- Retroprojecteur

### 25.5 Bibliographie

- Comptabilité analytique Tome II - Perochon

## 26. Les frais de distribution et le prix de revient      Durée : Trois heures

### 26.1 Contenu

- Prix de revient calculé par nature de produit, par groupe de produits, par commande, par nature de vente
- Les frais de distribution
- Le prix de revient et la gestion des entreprises

### 26.2 Objectif

- Expliquer le calcul du prix de revient par produits, par groupe de produits, par commande, etc...
- Expliquer le choix de l'unité d'oeuvre

### 26.3 Méthode d'enseignement

- Etude de cas

### 26.4 Matériel didactique

- Tableau
- Cas

### 26.5 Bibliographie

- Comptabilité analytique  
Pierre Lauzel  
Editions Sirey  
22, rue Soufflot - 75005 PARIS

27. Organisation de la comptabilité analytique d'exploitation

Durée : Quatre heures

27.1 Contenu

- Les comptes des coûts et prix de revient
- Reclassement des frais
- Les comptes d'inventaire permanent
- Les comptes des résultats analytiques d'exploitation
- Intégration de la comptabilité analytique dans la comptabilité générale

27.2 Objectif

Expliquer le contenu et le fonctionnement de chaque compte. A la fin de cette séance, les participants sauront passer les écritures de la comptabilité analytique intégrée.

27.3 Méthode d'enseignement

- Méthode de cas : le cours partira d'une étude de cas qui sera résolu ensemble

27.4 Matériel didactique

- Tableau
- Cas

27.5 Bibliographie

- Comptabilité analytique  
Pierre Lauzel  
Editions Sirey

28. La comptabilité analytique autonome

Durée : Deux heures

28.1 Contenu

- Différence entre comptabilité analytique intégrée et comptabilité analytique autonome
- Ecritures au journal
- Exercice d'application

28.2 Objectif

Après cette séance, les participants devront être capables de distinguer les deux méthodes de comptabilité analytique

28.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

28.4 Matériel didactique

- Tableau
- Retroprojecteur

28.5 Bibliographie

- Comptabilité analytique  
Pierre Lauzel  
Editions Sirey

29. Les différences d'incorporation

Durée : Deux heures

29.1 Contenu

- Comparaison du résultat de la comptabilité analytique d'exploitation avec celui de la comptabilité générale
- Origine des différences d'incorporation

29.2 Objectif

- Enseigner :
  - l'enregistrement des charges non incorporables
  - " des éléments supplétifs incorporés
  - " des frais résiduels de section
  - " des différences d'inventaire

29.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

29.4 Matériel didactique

- Tableau
- Retroprojecteur

29.5 Bibliographie

- Comptabilité analytique  
Pierre Lauzel
- Comptabilité analytique plan OCAM (Tome II) - Pérochon

30. Détermination du résultat net en comptabilité analytique d'exploitation

Durée : Deux heures

31.1 Contenu

- Report du résultat de la comptabilité générale
- Détermination du bénéfice net
- Exercice d'application

30.2 Objectif

Les participants devront apprendre à passer les écritures et à déterminer le bénéfice net.

30.3 Méthode d'enseignement

La séance commence par un exercice. Un exposé magistral pourra être fait après.

30.4 Matériel didactique

- Copie de l'exercice
- Retroprojecteur

31. Les analyses de rentabilité

Durée : Trois heures

31.1 Contenu

- Les coûts variables
- Critiques des coûts variables
- Etude de la rentabilité d'une entreprise industrielle
- Etude de la rentabilité analytique
- Exercice d'application

31.2 Objectif

- Expliquer les coûts variables
- Indiquer les avantages et les inconvénients des coûts variables
- Enseigner comment faire une étude de rentabilité

31.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

31.4 Matériel didactique

- Tableau
- Retroprojecteur

31.5 Bibliographie

- Comptabilité analytique  
Pierre Lauzel

32. Les coûts marginaux

Durée : Deux heures

32.1 Contenu

- Définition
- Caractéristiques du coût marginal
- La pratique et l'utilité des coûts marginaux
- Exercices d'application

32.2 Objectif

Donner des explications sur l'analyse du cout marginal, la pratique et l'utilité des coûts marginaux.

32.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral

32.4 Matériel didactique

- Tableau
- Retroprojecteur

32.5 Bibliographie

- Comptabilité analytique - Tome II (plan OCAM), Pérochon.



ANNEXE 4

PROGRAMME DU SEMINAIRE DE COMPTABILITE A L'INTENTION DES CHEFS  
ET D'AUTRES RESPONSABLES DE GESTION

---

Ce séminaire est destiné surtout aux Chefs d'entreprises et responsables de gestion qui ont besoin de notions de comptabilité pour assumer leurs fonctions. Il ne s'agit pas de faire d'eux des comptables chevronnés, mais de les aider simplement à se familiariser avec les documents et jargon comptables.

Ce séminaire doit donner lieu à des échanges de vue, à des réflexions plus ou moins approfondies sur les problèmes posés par la comptabilité dans les entreprises industrielles ainsi que sur les moyens de leur trouver les solutions les plus appropriées.

1. L'entreprise Durée : Une heure
  - Définition
  - Moyens de production
  - Patrimoine de l'entreprise
  
2. Le Bilan Durée : Deux heures
  - L'actif
  - Le passif
  - La situation nette
  - Le capital
  
3. Le plan comptable Durée : Deux heures
  - Listes des classes et des comptes
  
4. Les Flux économiques Durée : Deux heures
  - Flux internes
  - Flux externes
    - Flux réels
    - Flux financiers
  - Le compte : Débit, Crédit
  
5. Comment lire les documents de synthèse Durée : Quatre heures
  - Comment lire le tableau des soldes caractéristiques de gestion?
  - Comment lire le tableau de passage aux soldes des comptes patrimoniaux?
  - Comment lire le bilan?
  
6. Calculs des coûts et prix de revient Durée : Deux heures
  - Composition des coûts
  - Composition du prix de revient

7. Le budget prévisionnel

Durée : Quatre heures

7.1 Contenu

- Définition
- Le Budget de fonctionnement
- Le Budget d'investissement
- Le Budget de distribution
- Le Budget de production
- Le Budget d'approvisionnement
- Le Budget des services administratifs et du personnel
- Justification des écarts
- Le plan prévisionnel de trésorerie
- Exercice d'application

7.2 Objectif

- Amener les participants à confectionner un budget prévisionnel
- Expliquer les différentes parties du budget
- Justification des écarts

7.3 Méthode d'enseignement

- Exposé magistral
- Etude de cas

7.4 Matériel didactique

- Retroprojecteur
- Tableau
- Support de cours
- Cas

7.5 Bibliographie

- Comptabilité supérieure Tome 5  
Léo CHARDONNET

8. Le système informatique

Durée : Trois heures

8.1 Contenu

- Transmission des données au Centre d'informatique
- Correction des données renvoyées par le Centre d'informatique
- Traduction des données traitées
- Analyse des données traitées

8.2 Objectif

- Aider les participants à pouvoir préparer les données nécessaires pour le traitement informatique
  - Les participants devront être capables d'interpréter ou d'analyser les données traitées sur ordinateur.
-

ANNEXE 5

MODELE DE DEMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE  
DE COMPTABILITE INDUSTRIELLE

---

La formulation d'une demande d'assistance technique au Programme des Nations Unies pour le Développement ou aux Institutions spécialisées des Nations Unies qui sont les agences d'exécution des projets, requiert une technique spéciale.

C'est pourquoi il est recommandé aux gouvernements réquerants de s'adresser aux sièges de ces organisations, à leurs bureaux régionaux ou nationaux, ou aux conseillers principaux hors-siège placés habituellement auprès des Représentants résidents du Programme des Nations Unies dans les Etats membres de l'O.N.U.

Ces fonctionnaires internationaux seront chargés de les aider à élaborer leur demande. Cependant, pour permettre aux gouvernement ou aux industriels intéressés d'avoir une idée de la teneur de cette requête, un extrait de document de projet, relatant l'essentiel constitue la présente annexe.

Il convient de signaler que ces modèles de demande d'assistance technique sont sujets à des changements fréquents dus à un souci de mise au point ou de clarification des méthodes de travail.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Projet du Gouvernement

Titre du Projet : Mise en place du Plan comptable national dans le secteur industriel

Numéro : \_\_\_\_\_ Durée : Trois ans

Secteur : Industrie

Sous-Secteur : Gestion industrielle

Organisme coopérateur de l'Etat :  
(A préciser par le Gouvernement)

Organisme chargé de l'exécution :  
Organisation des Nations Unies  
pour le Développement Industriel  
(ONU/IDI)

Contribution nationale(1)

(1) Contribution du PNUD

\_\_\_\_\_ (monnaie locale)

\_\_\_\_\_ (en dollars des E.U.A.)

Signé: \_\_\_\_\_  
pour le Gouvernement

Date: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ pour l'Agence d'exécution

Date: \_\_\_\_\_

.....  
\_\_\_\_\_ pour le PNUD

Date: \_\_\_\_\_

---

(1) Les contributions respectives du PNUD et du Gouvernement sont évaluées selon la nature, l'importance et la durée de l'assistance demandée. Elles font l'objet de négociations entre les trois parties contractantes (Gouvernement, PNUD, ONU/IDI).

PREMIERE PARTIE

CONTEXTE LEGAL :

Il s'agit de préciser ici l'organisme national qui sera chargé de suivre le projet dans sa conception, dans son implantation et dans sa réalisation.

Habituellement, c'est le ministère ou le département chargé des finances publiques ou des entreprises industrielles de l'Etat qui est désigné comme organe de tutelle, pour la mise en place du plan comptable national.

DEUXIEME PARTIE

A. OBJECTIF SUR LE PLAN DU DEVELOPPEMENT NATIONAL

Le Gouvernement attache une importance primordiale à l'accroissement de la contribution nationale aux activités économiques du pays. La formation des nationaux et le contrôle de la gestion des entreprises contribueront à atteindre cet objectif. Un des instruments de ce programme de formation et de contrôle est le Comité Permanent de la Comptabilité nationale responsable de l'application du Plan Comptable national, de la réforme des programmes d'enseignement de la comptabilité, et de l'organisation de la profession comptable du pays.

L'application du plan Comptable Général dans les secteurs privés, mixtes et publics répond au besoin du contrôle et de la participation du gouvernement dans l'exploitation des richesses potentiels du pays.

Le projet a été inscrit dans le "Programme par pays" du PNUD pour la période de programmation 1978 - 1981.(1)

B. OBJECTIF IMMEDIAT

L'objectif à court terme consiste en le renforcement de la capacité du Comité Permanent de la Comptabilité Nationale, afin de lui permettre d'introduire le Plan Comptable dans le secteur industriel.

Dans le cadre du projet on :

- développera les sous-systèmes nécessaires pour l'adaptation du Plan Comptable Général au secteur industriel
- assurera la formation d'une équipe d'experts-comptables au sein du Comité Permanent de la Comptabilité Nationale (C.P.C.N.)

Le projet atteindra son but lorsque le C.P.C.N. sera à même d'assurer la formation de ses propres cadres et que des comptables nationaux dans les principales entreprises du pays pourront gérer leurs propres systèmes de contrôle interne.

---

(1) Le Programme des Nations Unies pour le Développement attribue, à chaque pays, un quota budgétaire pour une période correspondant à son plan national économique et social. Ce quota s'intitule chiffre indicatif de planification.



C. CONSIDERATIONS PARTICULIERES

Le Secrétaire Général du Comité Permanent de la Comptabilité Nationale (C.P.C.N.) a pu organiser un centre de recyclage qui constituera un élément fondamental de l'organisation qu'il dirige.

D. ELEMENTS DE BASE ET DE JUSTIFICATION

Ils devront être fournis par le Gouvernement. On pourrait les énumérer les différents besoins de la comptabilité nationale pour assumer les responsabilités économiques et financières de l'Etat, les principaux problèmes auxquels le Gouvernement et les entreprises nationales ou privées se trouvent confrontés tels que :

- le paiement des impôts
- effectuer un contrôle des prix par rapport aux coûts de production.
- fournir au gouvernement les données statistiques nécessaires pour la détermination d'une politique d'investissement et de développement rationnel du secteur industriel et d'une véritable planification
- assurer l'emploi des nationaux dans des positions de responsabilité au sein des entreprises expatriées.

Le projet réalisera ces buts de deux façons :

- par l'adaptation et la vulgarisation du plan comptable au secteur industriel;
- par la formation des cadres nationaux au sein des entreprises industrielles ainsi que parmi le personnel du Conseil Permanent de Comptabilité Nationale (C.P.C.N.). C'est ce dernier organisme qui sera responsable pour l'utilisation des résultats du projet.

E. REALISATION

Les buts du projet peuvent être groupés en deux catégories :

1. l'adaptation du Plan Comptable National aux secteurs industriels et sa mise en application dans des entreprises étatiques, mixtes et privées

- 45 -

- le développement d'un centre professionnel et de formation au Siège du C.P.C.N. équipé d'une bibliothèque de très haute qualité.

1. L'adaptation du C.P.C.N. aux secteurs industriels se fera surtout sur place dans les entreprises mêmes et au cours des services de conseil qui seront organisés. Ce travail sera accompli avec la coopération du Département de tutelle en ce qui concerne les entreprises étatiques et mixtes. Dans le secteur privé les interventions seront organisées par le Comité même en tant qu'organisme officiellement reconnu et chargé de ce travail.

Les résultats à atteindre sont :

- la préparation des dossiers d'instructions pour le système de comptabilité y compris des sous-systèmes par industrie distincte, ou de biens consommables,
- la définition des modalités des systèmes à établir dans le cadre du Plan Comptable National afin de :
  - fournir au Gouvernement les données et statistiques nécessaires pour la détermination d'une politique d'investissement et de développement rationnel du secteur industriel et d'une planification améliorée,
  - effectuer un contrôle des prix par rapport aux coûts de production.
- la mise sur pied d'une équipe d'experts-comptable au sein du C.P.C.N. qui seront capables d'assurer la vulgarisation et le maintien du Plan Comptable dans le secteur industriel.

Le transfert aux membres de cette équipe de l'expertise dans le domaine du comité, aux cadres des entreprises, en ce qui concerne l'installation des systèmes comptables de contrôle et l'interprétation des données.

2. Le développement d'un centre professionnel et de formation au Siège du C.P.C.N. comprendra :

- . l'organisation de cours et séminaires pour les comptables responsables dans les entreprises, dont les entreprises industrielles, dans le but de les aider à adapter leurs procédures au système comptable national,
- . l'approvisionnement en matériel de reproduction, d'équipement audio-visuel,
- . l'acquisition d'ouvrages spécialisés et d'abonnements aux revues techniques.

B. ACTIVITES

- Adaptation du Plan Comptable au secteur industriel.

- . Etudier les règles et pratiques comptables à partir des dispositions du Plan Comptable Général;
- . Développer les conditions spéciales pour leur application aux entreprises industrielles;
- . Etudier l'organisation et les besoins en cadres des entreprises industrielles afin de préparer un programme pour :
  - l'installation des sous-systèmes de contrôle qui fourniront les renseignements nécessaires pour :
    - . le calcul des coûts
    - . le contrôle des prix
    - . le calcul des impôts
    - . le contrôle de gestion
  - la formation du personnel C.P.C.N.;
  - la formation du recyclage des cadres des entreprises;
- . Fournir une assistance aux entreprises désignées par le C.P.C.N. pour réaliser l'adaptation de leurs systèmes comptables au Plan Comptable Général National dont l'application obligatoire à tous les secteurs de la vie économique du pays, doit intervenir dans le plus bref délai;

- . Conduire des missions de conseil en organisation dans les entreprises mixtes ou de l'Etat dans le but d'améliorer les systèmes de comptabilité et de contrôle.
  
- Développement d'un centre professionnel et de formation au Siège du C.P.C.N.
- . Préparer le matériel didactique pour les cours de recyclage pour ce qui est :
  - des applications du Plan Comptable Général National
  - de la comptabilité comme outil de gestion dans les entreprises.
- . Diriger des séminaires de recyclage destinés aux cadres des entreprises industrielles ainsi qu'au personnel du C.P.C.N.

#### G. APPORTS DU GOUVERNEMENT ET DU PNUD

Cette partie peut et doit être en principe rédigée par un fonctionnaire du siège de l'ONUDI ou un fonctionnaire du bureau local du PNUD. Elle comportera des données suivantes :

##### 1. Le Gouvernement

Le Comité Permanent de la Comptabilité National servira comme cadre du projet et fournira le personnel professionnel et de secrétariat qui est responsable pour la vulgarisation du Système Comptable National dans le secteur industriel

##### 2. Le PNUD fournira deux experts comptables spécialisés en comptabilité industrielle :

- . l'un d'eux s'occupera de guider des membres des équipes au cours de leurs missions auprès des entreprises;
- . l'autre conseillera le personnel professionnel du Siège C.P.C.N. dans :
  - l'adaptation du Plan Comptable aux besoins des entreprises industrielles
  - la préparation du matériel didactique
  - l'organisation de séminaires.

Le PNUD contribuera aussi à la constitution des éléments de base d'une bibliothèque de livres en français et anglais qui permettront au C.C.C.N. de :

- . fonctionner comme centre de formation et de recherche pour la profession des comptables industriels du pays;
- . pouvoir accueillir des étudiants d'autres pays d'Afrique qui pourront se perfectionner, moyennant ses cours de recyclage, tant sur le plan théorique par des séminaires, que par des expériences pratiques, sous l'égide des experts nationaux au cours de leurs interventions dans les entreprises.

ANNEXE 6

LEGISLATION

Pour avoir un caractère obligatoire, le Plan comptable national et ses applications doivent faire l'objet de textes législatifs et réglementaires souvent complexes. Pour ne pas alourdir la présente étude, destinée à être une référence pratique et simple, nous nous contenterons d'énumérer ici les textes concernés.

Il s'agit notamment de :

- une loi fondamentale des finances publiques;
- un Décret portant réglementation sur la comptabilité publique de l'Etat et définissant avec précision tous les actes qui devront être accomplis dans ce cadre. Ce décret rendra obligatoire l'élaboration d'un plan comptable national;
- un arrêté portant création et application du plan comptable national.

C'est dans ce texte que seront mentionnés tous les détails relatifs à la nature et au fonctionnement de ce Plan Comptable National.

L'ONUDI pourrait mettre à la disposition des pays qui en exprimeraient le désir, des modèles de ces différents textes.

Il convient également de noter que la Division de l'Administration Publique du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies à NEW YORK est susceptible d'aider les Etats membres de l'ONU à se doter de cette armature juridique indispensable à tous les pays.

ANNEXE 7

BIBLIOGRAPHIE

- Plan comptable général  
Imprimerie Compoffset  
12, Boulevard de la Chapelle - PARIS 18e
- Guide d'application du plan comptable OCAM  
Guizard et Perochon - Imprimerie Compoffset
- Dépliant du cadre comptable  
éditions FOUCHER
- Initiation au plan comptable OCAM  
Secrétariat général UDEAC
- Initiation au plan comptable OCAM (Tome I)  
Guizard et Perochon  
éditions FOUCHER
- Initiation au plan comptable OCAM (Tome III)  
Guizard et Perochon  
éditions FOUCHER
- Petite entreprise : Manuel de gestion financière  
Collection Techniques Américaines
- La Nouvelle Technique Comptable  
L. Guizard  
Les éditions FOUCHER  
128, rue de Rivoli - 75001 PARIS
- Dossier du Créateur d'entreprise industrielle  
Assemblée Permanente des  
Chambres de Commerce et d'Industrie Française
- Cours de Comptabilité Commerciale  
LARRUCHON  
Professeur de comptabilité à PARIS
- Coûts et prix de revient (Plan OCAM)  
PEROCHON  
Editions FOUCHER
- Comptabilité analytique  
Pierre LAUZEL  
Editions Sirey  
22, Rue Soufflot - 75005 PARIS

- Comptabilité supérieure (Tome 5)  
CHAROMNEY

- la finance et le management  
J.L. Westor  
E.F. Brigham  
10, rue Marigny - 75116 PARIS

- Méthodes de gestion financière  
Les Éditions L'Organisation - PARIS

---





